

COMPTE-RENDU
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUVINET, Maire.

Date de convocation : le 31 août 2017

PRESENTS : MMES GUINAUDEAU, MAUDET, BOCHEREAU, AUVINET, PERRAUD, BREMAUD, MM. LANDREAU, VALLEE, AUVINET Y., FONTENIT, GUITTON D, AUGEREAU et AUVINET E., Maire.

M. Steve FONTENIT a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

1 - Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 27 juillet 2017

Le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité

2 – Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il manque des crédits au compte 2051.

Après délibération, le conseil municipal décide de faire le virement de crédit suivant :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé	Montant	Compte	Opé	Montant
Terrain bâtis	2115		- 300.00			
Concessions et droits similaires				2051		+ 300.00
Investissement dépenses			300.00			300.00
			Solde 0.00			

3 –Rapport annuel 2016 de Vendée Eau sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable.

Le conseil municipal prend connaissance des principales données de Vendée Eau en 2016 :

- 🚰 Le service comptabilise 383 116 abonnés
- 🚰 Volume d'eau consommé par les abonnés : 38 706 317m3
- 🚰 Longueur du réseau : 14 841 km
- 🚰 Montant total des recettes – CA 2015 : 92 174 010,89€
- 🚰 Montant total des dépenses – CA 2015 : 76 507 155,37€

Monsieur le Maire informe le conseil que le rapport est consultable en mairie.

4 –Rapport sur le prix annuel et la qualité du service public d’assainissement -2016

Le conseil municipal prend connaissance des principales données du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d’assainissement collectif.

Monsieur le Maire informe le conseil que le rapport est consultable en mairie.

5 –Communauté de Communes

1. Fonds de concours : Rénovation énergétique du réseau d’éclairage.

Monsieur le Maire informe le conseil qu’un dossier de fonds de concours a été envoyé le 16 mai à la Communauté de Communes pour une Demande de fonds de concours pour la rénovation énergétique du réseau d’éclairage public au niveau des rues des Camélias, de la Fontaine, place Jeanne d’Arc rue des Peupliers, impasse du Caillon et rue de l’Audouinière.

DÉPENSES	MONTANTS en euro hors taxes	Taux de T.V.A. en %	T.V.A.	MONTANTS en euro toutes taxes comprises	RECETTES	Taux	MONTANTS en euro
Rénovation éclairage public	29 474 €	0,00%	0 €	29 474 €	Autofinancement		29 474 €
					Etat - F.C.T.V.A. (calculé sur les montants T.T.C. des sommes soumises à T.V.A.)		
TOTAL	29 474 €		0 €	29 474 €	TOTAL		29 474 €

Lors de sa séance publique en date du mercredi 12 juillet 2017, par délibération n°17-139 adoptée par 29 voix favorables, soit à l’unanimité, le Conseil de Communauté a décidé d’attribuer un fond de concours à hauteur de 6 294.50 € à la Commune de Saint Martin des Tilleuls pour assurer le financement de l’opération de réalisation d’un équipement communal comprenant des travaux de rénovation énergétique du réseau d’éclairage public au niveau des rues des Camélias, de la Fontaine, Place Jeanne d’Arc, rue des Peupliers, impasse du Caillon, rue et Chemin de l’Audouinière, dans le cadre du dispositif de Fonds de Concours institué par délibération n°15-100 en date du 24 juin 2015.

Le Conseil municipal décide à l’unanimité d’accepter le fonds de concours pour les travaux de rénovation énergétique du réseau d’éclairage public.

2. Fonds de concours : Opération d’aménagement et d’accessibilité du cimetière.

Monsieur le Maire informe le conseil qu’un dossier de fonds de concours a été envoyé le 16 mai à la Communauté de Communes pour une Demande de fonds de concours pour l’aménagement de l’accessibilité du cimetière, de la route de St Aubin et de l’école.

DÉPENSES	MONTANTS en euro hors taxes	Taux de T.V.A. en %	T.V.A.	MONTANTS en euro toutes taxes comprises	RECETTES	Taux	MONTANTS en euro
Travaux de revêtement	22 119 €	20,00%	4 424 €	26 542,80 €	Etat - F.C.T.V.A.	16,404%	4 472,19 €
Fournitures	600 €	20,00%	120 €	720,00 €	Autofinancement		22 790,61 €
TOTAL	22 719 €		4 544 €	27 262,80 €	TOTAL		27 262,80 €

Lors de sa séance publique en date du mercredi 12 juillet 2017, par délibération n°17-139 adoptée par 29 voix favorables, soit à l'unanimité, le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer un fond de concours à hauteur de 11 395.50 € à la Commune de Saint Martin des Tilleuls pour assurer le financement de l'opération de réalisation d'un équipement communal comprenant des travaux d'aménagement et d'accessibilité du cimetière, de la route de Saint Aubin et de l'école, dans le cadre du dispositif de Fonds de Concours institué par délibération n°15-100 en date du 24 juin 2015.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le fonds de concours pour les travaux d'accessibilité.

3. Attribution de compensation.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le service informatique et télécommunications est délégué à la Communauté de Communes depuis 2015 et ce pour l'ensemble des communes du territoire. Il convient aujourd'hui d'imputer ces dépenses à chaque commune.

Lors de sa séance du 12 juillet, la Communauté de Communes a décidé de suivre la proposition de la commission locale chargée d'évaluer les charges (C.L.E.C.T.) et d'imputer les dépenses liées au coût du service commun informatique et télécommunication et pour le coût du service commun pour les communes bénéficiaires en rétroactif 2015, 2016 et pour 2017.

Monsieur le Maire présente au conseil le tableau :

	Attribution de Compensation Attribution fiscale liée aux compétences transférées 2017 de référence	Coût total du service commun informatique et télécommunication réalisé : 2015	Coût total service commun informatique et télécommunication réalisé : 2016	Coût total service commun informatique et télécommunication prévisionnel : 2017	Coût du service commun technique	Imputation des charges des services communs sur l'Attribution de Compensation 2017	Attribution de Compensation après imputation charges des services communs 2017
Chambretaud	138 542,40 €	3 064,21 €	2 541,81 €	2 541,81 €	0,00 €	8 147,84 €	130 394,56 €
La Gaubretière	443 480,35 €	8 031,60 €	12 634,64 €	9 238,07 €	234 346,23 €	264 250,55 €	179 229,80 €
Les Landes-Genusson	183 632,83 €	4 807,63 €	2 656,71 €	2 656,71 €	0,00 €	10 121,05 €	173 511,78 €
Mallièvre	24 972,31 €	3 505,45 €	1 747,92 €	1 747,92 €	0,00 €	7 001,29 €	17 971,02 €
Mortagne-sur-Sèvre	2 921 423,15 €	406,38 €	22 024,11 €	22 024,11 €	0,00 €	44 454,59 €	2 876 968,56 €
Saint-Aubin-des-Ormeaux	120 446,30 €	2 753,88 €	3 706,11 €	3 706,11 €	0,00 €	10 166,10 €	110 280,20 €
Saint-Laurent-sur-Sèvre	823 752,04 €	5 756,91 €	15 725,53 €	8 271,12 €	0,00 €	29 753,56 €	793 998,48 €
Saint-Malô-du-Bois	123 571,47 €	3 182,14 €	12 481,51 €	7 095,69 €	0,00 €	22 759,34 €	100 812,13 €
Saint-Martin-des-Tilleuls	23 489,13 €	1 492,45 €	3 189,84 €	3 189,84 €	0,00 €	7 872,13 €	15 617,00 €
Tiffauges	270 176,99 €	11 386,34 €	5 873,04 €	5 873,04 €	128 468,65 €	151 601,07 €	118 575,92 €
Treize-Vents	98 105,26 €	3 876,39 €	1 301,22 €	1 301,22 €	0,00 €	6 478,83 €	91 626,43 €
La Verrie	1 038 442,05 €	5 181,33 €	15 399,47 €	15 399,47 €	0,00 €	20 580,81 €	1 017 861,24 €
TOTAL :	6 210 034,28 €	53 444,70 €	99 281,91 €	83 045,11 €	362 814,88 €	583 187,14 €	5 626 847,14 €

Le conseil après en avoir discuté, donne un avis favorable au montant de l'attribution de compensation pour Saint Martin.

4. Dotation de solidarité.

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de sa séance du 12 juillet, la Communauté de Communes à voter la constitution d'une enveloppe de Dotation de Solidarité Rurale à hauteur de 200 00 € répartie comme suit :

	Population D.G.F. 2016	Potentiel financier 2016	Population D.G.F. 2016 corrigée de l'écart de potentiel financier 2016	%	1 ^{ère} part enveloppe 50%	Bases T.H. 2016	Poids des T.H.	2 ^{ème} part enveloppe 25%	3 ^{ème} part enveloppe 25%	Enveloppe de Solidarité Communautaire (D.S.C.) 2017
					100 000 €			50 000 €	50 000 €	
Chambretaud	1 576	913 875 €	2 092	6,8%	6 813 €	1 229 819 €	5,1%	2 574 €	4 167 €	13 553 €
La Gaubretière	3 104	2 071 459 €	3 581	11,7%	11 659 €	2 635 867 €	11,0%	5 516 €	4 167 €	21 342 €
Les Landes-Genusson	2 324	1 478 259 €	2 813	9,2%	9 158 €	2 063 078 €	8,6%	4 317 €	4 167 €	17 643 €
Mallivière	273	161 107 €	356	1,2%	1 160 €	194 600 €	0,8%	407 €	4 167 €	5 734 €
Mortagne-sur-Sèvre	6 267	6 953 345 €	4 349	14,2%	14 159 €	5 960 125 €	24,9%	12 473 €	4 167 €	30 798 €
Saint-Aubin-des-Ormeaux	1 370	758 253 €	1 906	6,2%	6 205 €	936 092 €	3,9%	1 959 €	4 167 €	12 330 €
Saint-Laurent-sur-Sèvre	4 362	3 268 574 €	4 482	14,6%	14 592 €	3 379 351 €	14,1%	7 072 €	4 167 €	25 831 €
Saint-Malo-du-Bois	1 611	941 081 €	2 123	6,9%	6 913 €	1 241 347 €	5,2%	2 598 €	4 167 €	13 677 €
Saint-Martin-des-Tilleuls	1 039	484 776 €	1 714	5,6%	5 582 €	604 397 €	2,5%	1 265 €	4 167 €	11 013 €
Tiffauges	1 667	1 083 224 €	1 975	6,4%	6 431 €	1 001 045 €	4,2%	2 095 €	4 167 €	12 692 €
Treize-Vents	1 271	735 475 €	1 691	5,5%	5 506 €	995 183 €	4,2%	2 083 €	4 167 €	11 755 €
La Verrie	3 978	3 354 983 €	3 631	11,8%	11 823 €	3 651 508 €	15,3%	7 642 €	4 167 €	23 632 €
Communes membres de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne	28 842	22 204 411 €	30 712		100 000 €	23 892 412 €		50 000 €	50 000 €	200 000 €

5. Fonds de concours 2017-2019.

Alain LANDREAU, adjoint, informe le conseil que lors de sa séance du 12 juillet, la Communauté de Communes à décider d'octroyer un nouveau fonds de concours aux communes pour la période 2017-2019 d'un montant de 1 800 000 €.

	Population D.G.F. 2016	Potentiel financier 2016	Population D.G.F. 2016 corrigée de l'écart de potentiel financier 2016	%	1 ^{ère} part enveloppe 50%	Bases T.H. 2016	Poids des T.H.	2 ^{ème} part enveloppe 25%	3 ^{ème} part enveloppe 25%	Répartition de l'enveloppe de 1 800 000 euro des Fonds de Concours (2017 - 2019)
					900 000 €			450 000 €	450 000 €	
Chambretaud	1 576	913 875 €	2 092	6,8%	61 315 €	1 229 819 €	5,1%	23 163 €	37 500 €	121 978 €
La Gaubretière	3 104	2 071 459 €	3 581	11,7%	104 932 €	2 635 867 €	11,0%	49 645 €	37 500 €	192 077 €
Les Landes-Genusson	2 324	1 478 259 €	2 813	9,2%	82 426 €	2 063 078 €	8,6%	38 857 €	37 500 €	158 783 €
Mallivière	273	161 107 €	356	1,2%	10 436 €	194 600 €	0,8%	3 665 €	37 500 €	51 602 €
Mortagne-sur-Sèvre	6 267	6 953 345 €	4 349	14,2%	127 429 €	5 960 125 €	24,9%	112 256 €	37 500 €	277 184 €
Saint-Aubin-des-Ormeaux	1 370	758 253 €	1 906	6,2%	55 843 €	936 092 €	3,9%	17 631 €	37 500 €	110 974 €
Saint-Laurent-sur-Sèvre	4 362	3 268 574 €	4 482	14,6%	131 327 €	3 379 351 €	14,1%	63 648 €	37 500 €	232 475 €
Saint-Malo-du-Bois	1 611	941 081 €	2 123	6,9%	62 216 €	1 241 347 €	5,2%	23 380 €	37 500 €	123 096 €
Saint-Martin-des-Tilleuls	1 039	484 776 €	1 714	5,6%	50 238 €	604 397 €	2,5%	11 383 €	37 500 €	99 121 €
Tiffauges	1 667	1 083 224 €	1 975	6,4%	57 875 €	1 001 045 €	4,2%	18 854 €	37 500 €	114 230 €
Treize-Vents	1 271	735 475 €	1 691	5,5%	49 552 €	995 183 €	4,2%	18 744 €	37 500 €	105 796 €
La Verrie	3 978	3 354 983 €	3 631	11,8%	106 410 €	3 651 508 €	15,3%	68 774 €	37 500 €	212 684 €
Communes membres de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne	28 842	22 204 411 €	30 712		900 000 €	23 892 412 €		450 000 €	450 000 €	1 800 000 €

Un dossier de demande de subvention concernant la totalité de l'enveloppe est parti le 31 juillet dernier pour la maison communale.

6. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et Communales.

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de sa séance du 12 juillet, il a été décidé de la répartition de l'enveloppe 2017, d'un montant de 669 694 € du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.).

Répartition du FPIC entre communes membres							
Code INSEE	Nom communes	Répartition du FPIC entre Communes membres					
		Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif	Solde de droit commun	Solde définitif
85048	CHAMBRETAUD	0	0 €	37 130	45 382 €	37 130	45 382 €
85097	GAUBRETIERE	0	0 €	64 462	71 463 €	64 462	71 463 €
85119	LANDES-GENUSSON	0	0 €	48 784	59 076 €	48 784	59 076 €
85134	MALLIEVRE	0	0 €	6 568	19 199 €	6 568	19 199 €
85151	MORTAGNE-SUR-SEVRE	0	0 €	76 856	103 127 €	76 856	103 127 €
85198	SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX	0	0 €	34 801	41 288 €	34 801	41 288 €
85238	SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE	0	0 €	80 451	86 493 €	80 451	86 493 €
85240	SAINT-MALO-DU-BOIS	0	0 €	38 022	45 798 €	38 022	45 798 €
85247	SAINT-MARTIN-DES-TILLEULS	0	0 €	31 189	36 878 €	31 189	36 878 €
85293	TIFFAUGES	0	0 €	35 328	42 499 €	35 328	42 499 €
85296	TREIZE-VENTS	0	0 €	31 362	39 362 €	31 362	39 362 €
85302	VERRIE	0	0 €	66 024	79 129 €	66 024	79 129 €
	TOTAL	0	0 €	550 977	669 694 €	550 977	669 694 €

7. Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Maire indique de la Chambre Régionale des Comptes a examiné la gestion de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne sur les années 2011 et suivantes.

Par mail du 15 juin 2017, la Chambre régionale des Comptes nous a informé de ce rapport définitif et nous a demandé qu'il soit porté à la connaissance des membres du conseil municipal. Le rapport de 54 pages a été envoyé aux membres du conseil via pléiade le 31 août dernier.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport définitif, aucune remarque n'est apportée.

8. Convention mise à disposition périscolaire.

Katia GUINAUDEAU, adjointe, rappelle que depuis le 1^{er} avril 2017, la Communauté de Communes du Pays de Mortagne a créé un Relais d'Assistants Maternels Intercommunal.

C'est un service auprès des parents et assistants maternels. Il propose également des matinées d'éveil pour les enfants non scolarisés accompagnés de leur assistant maternel.

Pour assurer ces permanences et afin d'organiser les matinées d'éveil, le RAM utilisera des locaux communaux.

Il convient alors de passer une convention entre la Communauté de Communes, la Mairie et Familles Rurales pour que le RAM utilise la périscolaire.

Le conseil valide à l'unanimité cette convention.

Pour information le RAM sera présent à St Martin les mardis 10 octobre et 19 décembre.

9. Convention avec les bénévoles de la Bibliothèque.

Katia GUINAUDEAU informe le conseil qu'une charte avec les bénévoles de la bibliothèque sera adoptée lors d'une prochaine réunion de la commission bibliothèque.

Cette charte permet de donner un cadre de référence à l'activité bibliothèque et de formaliser la collaboration entre la commune et les bénévoles, de définir le rôle et la place de chacun et d'engager la commune dans un processus de reconnaissance des services rendus.

7- Bénévoles travaux de nettoyage sur la commune

Pour faire suite à des discussions en réunion de travail des secrétaires de mairie et à un article paru dans la vie communale de juillet 2017, il est posé la question de l'assurance des bénévoles lors de la journée des monuments en cas d'accident.

Il est demandé au secrétariat de se renseigner auprès de Mr BAHUON consultant en assurances, afin de connaître le degré de couverture de la mairie.

8- Régie des Photocopies

Afin de répondre à un besoin, le conseil municipal souhaite créer une régie de photocopies à destination des particuliers.

Il est décidé de mettre en place les tarifs suivants :

- Photocopie A4 noir et blanc particulier : 0.25 cts
- Photocopie A3 noir et blanc particulier : 0.50 cts
- Photocopie dans le cadre d'une sépulture : 0.06 cts
- Photocopie demandeurs d'emplois (sur présentation de la carte) : gratuit
- Photocopie A4 ou A3 noir et blanc association (les feuilles seront fournies par la mairie) : gratuit

Les photocopies couleur ne sont faites ni pour les particuliers ni pour les associations.

9- Suivi des travaux

Maison communale

L'entreprise de désamiantage est intervenue en milieu de semaine 35,
Les bénévoles déménagent la sacristie le vendredi 8 septembre,
Les travaux de démolition auront lieu le mardi 12 septembre.

Voirie rue des Chênes et rue de la Montasserie

Travaux réalisés semaine 35 :

- Fin de l'empierrement du parking et de la pose des bordures
- Fin de l'empierrement des trottoirs sur la rue de la Montasserie
- Mise en œuvre des bordures rue de la Montasserie

Travaux semaine 36 :

- Suite des travaux de terrassement,
- Début des déposes des bordures endommagées et leur remplacement rue des Chênes
- Préparation des trottoirs pour accueillir les enrobés semaine 37

10- Assurance statutaire du personnel

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil de décembre 2016, le conseil avait délibéré afin d'autoriser le centre de gestion à mettre en concurrence les assurances pour le renouvellement du marchés concernant les risques statutaires du personnel.

- *L'assurance statutaire du personnel couvre la mairie en cas de maladie ordinaire, maternité, décès, accident de travail et maladie professionnelle, longue maladie...*)

Après une phase de négociation, le centre de gestion a conclu avec la CNP Assurances un nouveau contrat de 4 ans (2018-2021).

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de continuer d'adhérer à la CNP et autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

11- Convention avec la SAFER

Monsieur le Maire propose au conseil de signer un avenant à la convention avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) afin de continuer d'accompagner la mairie dans l'aménagement du territoire.

Le conseil donne son accord et autorise Mr le Maire à signer la convention.

12 Questions diverses

Foyer des jeunes : il est décidé de ~~ouvrir~~ le foyer

Numérotation des villages : Les maisons situées dans les villages auront désormais un numéro de voirie. Les plaques de porte ont été commandées.

Mail d'un responsable d'association : Le président d'une association dans un mail souhaite connaître la position du conseil sur la possibilité d'un forum des associations. Le conseil lui a répondu favorablement, la mairie mettra le complexe de la Botterie à disposition.

Mission archiviste : Une personne du centre de gestion a été présente durant 6 semaines (avant le déménagement de la mairie) afin de trier et classer les archives. Ce sont 29 mètres linéaires d'archives qui ont été éliminés via la benne de l'école.

D.I.A. : Renonciation du droit de préemption urbain au 2 rue de la Montasserie

Demande d'un riverain : Suite à un stationnement gênant de véhicule, un riverain demande la mise en place de quilles devant son domicile. Une réponse négative va être faite, néanmoins nous invitons les Saint Martinois à se garer sur les places prévues à cet effet et non sur les trottoirs.

Robots de tonte : Mr MARTIN est intervenu à plusieurs reprises cet été pour le réglage des robots de tonte. La mauvaise coupe est sans doute due à un arrosage trop intensif du terrain et à l'utilisation de trop d'engrais.

13 Compte rendu de réunion

Conseil Municipal des Enfants :

Hubert VALLEE, adjoint présente au conseil le logo du CME, validé le 4 septembre dernier en commission.



Les élus enfant travaillent actuellement sur la mise en place d'un karaoké solidaire qui aurait lieu le samedi 3 février à partir de 17h salle des jardins.

L'idée étant que l'entrée = un jouet. Que l'ensemble des jouets récoltés ira à une association caritative.

Plusieurs commissions se sont créés au sein du conseil : commission association, commission animation et commission communication.

Comme tous les ans, des sujets de Noël seront peints par les enfants : les mercredis 15 et 22 novembre.

Communication :

Le site internet de St Martin sera en ligne le 11 septembre : www.st-martin-des-tilleuls.fr.

Bulletin municipal : les associations sont invitées à donner leurs articles pour le bulletin municipal le 10 octobre au plus tard.

CCAS :

Le transport solidaire va légèrement être modifié à compter du 1^{er} janvier 2018. Les bénéficiaires contacteront directement les chauffeurs bénévoles.

Pour finir la réunion un diaporama sur le séjour découverte des enfants de CP CE1 et CE2 est diffusé au conseil.

DATES A RETENIR :

Mardi 12 septembre 18h00 – 21h00 : rencontre PLUi
Lundi 18 septembre 19h30 : conférence de presse enfance famille puis réunion
Jeudi 21 septembre salle des Jardins 18h30: réunion planning salle de sports
Lundi 25 septembre 18h30 : Commission bulletin
Mercredi 27 septembre 18h15 : Commission environnement
Jeudi 5 octobre 20h00 : Conseil municipal
Vendredi 06 et samedi 07 octobre : collecte sacs jaunes
Lundi 09 octobre 18h00 : réunion CCAS
Lundi 16 octobre 16h45 : CME
Mercredi 15 novembre : décor de Noël enfant CME
Jeudi 16 novembre 20h00 : Conseil municipal
Samedi 18 novembre 15h -18h salle de la Botterie : Enfance Famille
Mercredi 22 novembre : décor de Noël enfant CME
Dimanche 26 novembre salle de la Botterie : Enfance Famille
Mercredi 13 décembre 20h : Bilan animation enfance famille salle des jardins
Jeudi 14 décembre 20h : Conseil Municipal
Samedi 23 décembre (à confirmer) : colis de Noël CCAS
Vendredi 19 janvier : Vœux de la municipalité
Samedi 3 février : Soirée Karaoke CME

La séance est levée à 00h00.

Le secrétaire,



Le Maire

